



COMMUNIQUÉ

26 juin 2026

Canicule, dégradation des conditions de travail et manque de moyens : l'urgence est à la protection des salariés

Alors que notre département connaît un épisode de fortes chaleurs particulièrement préoccupant, l'Union Départementale Force Ouvrière de Seine-et-Marne tient à exprimer sa vive inquiétude face aux conditions de travail auxquelles sont confrontés de nombreux salariés du secteur privé comme du secteur public.

Force Ouvrière rappelle que la protection de la santé physique et mentale des travailleurs constitue une obligation fondamentale de l'employeur. Cette obligation ne saurait être remise en cause par des impératifs économiques, budgétaires ou organisationnels.

Dans les écoles du département, les personnels de l'Éducation nationale, les AESH, les agents territoriaux et l'ensemble des personnels assurent leurs missions dans des locaux souvent inadaptés aux épisodes de chaleur extrême. Les températures constatées dans certains établissements rendent les conditions de travail et d'accueil particulièrement difficiles et soulignent l'absence d'investissements suffisants pour adapter les bâtiments publics aux réalités climatiques actuelles.

Dans les coopératives agricoles et les silos de stockage en pleine période de moisson, les salariés sont soumis à des contraintes particulièrement importantes. Aux risques habituels liés à leur activité s'ajoutent des températures pouvant atteindre des niveaux dangereux pour la santé. Ces travailleurs, indispensables à l'économie agricole de notre département, doivent bénéficier de mesures de prévention renforcées et d'une organisation du travail adaptée aux conditions climatiques exceptionnelles.

Dans les établissements hospitaliers, les EHPAD et les structures médico-sociales, la situation demeure extrêmement préoccupante. Depuis des années, Force Ouvrière dénonce les suppressions de postes, les restructurations, le manque de personnels et l'insuffisance des moyens accordés à l'hôpital public. Les épisodes de canicule viennent aggraver une situation déjà critique. Les agents, épuisés, continuent d'assurer leurs missions au service de la population dans des conditions souvent indignes de la République.

L'Union Départementale Force Ouvrière de Seine-et-Marne considère que cette situation n'est pas une fatalité mais la conséquence directe de choix politiques et budgétaires qui ont conduit à fragiliser les services publics et à dégrader les conditions de travail dans de nombreux secteurs.

Force Ouvrière exige :

- ♦ Le respect strict des obligations de prévention des risques liés aux fortes chaleurs ;
- ♦ L'adaptation immédiate de l'organisation du travail lorsque les températures deviennent incompatibles avec la sécurité des salariés ;
- ♦ La mise à disposition effective de moyens de protection adaptés ;
- ♦ Le renforcement des effectifs dans les secteurs en tension ;
- ♦ Un plan d'investissement ambitieux pour les écoles, les établissements de santé et l'ensemble des infrastructures publiques ;
- ♦ L'arrêt des politiques d'austérité qui affaiblissent les services publics et dégradent les conditions de travail.

L'Union Départementale Force Ouvrière de Seine-et-Marne réaffirme son attachement à la défense des droits des salariés, des agents publics et de leurs conditions de travail.

Elle appelle l'ensemble des employeurs publics et privés à prendre sans délai les mesures nécessaires afin de garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

La santé des salariés n'est pas une variable d'ajustement

Melun, le 26 juin 2026